

GRISY LES PLATRES

« Label régional 2015 »

Livret d'accueil des membres du jury



Après une première participation, sans succès, au concours départemental des villes, villages et maisons fleuris de 2011, la commune a reçu en 2012 les prix départementaux du fleurissement et de l'animation, en 2013 le prix d'excellence et en 2014 au concours régional : une première fleur avec les félicitations du jury.



Le village de Grisy - les - Plâtres, commune du Vexin français.
620 habitants – 250 foyers, dont 90% en résidence principale.

Contacts : mairie de Grisy les Plâtres : 01 34 66 62 69 et Alain Rochette : 06 08 12 19 72/arochette@yahoo.fr

SOMMAIRE DU LIVRET

1. Le programme 22 juillet, avec les membres du jury :..... page 2.
2. Présentation de la commune :..... page 3.
3. La démarche de valorisation : page 3.
4. Les acteurs et les ressources mobilisées : page 7.
5. L'animation et la promotion de la démarche : page 10.
6. La mise en œuvre :..... page 11.
 - ✓ Le patrimoine végétal et le fleurissement.
 - ✓ La gestion environnementale des espaces verts et du cimetière.
 - ✓ La qualité du cadre de vie et de l'espace public.
7. Situation des zones paysagères, points paysagers communaux, Parc « loisirs et sports » du village, « Jardin de campagne » de Nathalie Becq :..... page 16.
8. Annexes : page 17.
 - ✓ La presse en parle...
 - ✓ Courrier de mobilisation des 60 « jardiniers experts et volontaires » du village portant sur l'accueil des membres du jury du label 2015.
 - ✓ Modèle de fiche d'identité des plantes dites « sauvages de la rue » à Grisy- les- Plâtres.
 - ✓ Depuis 2009, la petite histoire de Grisy les Plâtres « village fleuri », rapportée sur l'ancien site internet du village.

9. Remerciements.

La municipalité reçoit avec plaisir et humilité les membres du jury ; elle les invite à découvrir et évaluer le cadre de vie du village aménagé avec attention depuis 2009, par ses habitants, ses partenaires institutionnels et professionnels, ses agents territoriaux et ses élus. Le livret ci-joint a été établi en concordance avec la grille d'évaluation mise en place par le Conseil national des villes et villages fleuris.

1. LE PROGRAMME DU 22 JUILLET 2015, AVEC LES MEMBRES DU JURY.

- ✓ 14h30 : accueil en mairie et tour de table.
- ✓ 14h40 - 15h15 : présentation de la démarche « village fleuri » de Grisy- les- Plâtres.
- ✓ 15h15 - 16h30 : regards sur les paysages vexinois, l'ambiance végétale dans les rues du village, visites de « points clefs », réponses aux questions.
- ✓ 16h35 : visite du Parc paysagé « loisirs et sports » de Grisy - les - Plâtres.
- ✓ 16h45 : rafraîchissements sur le site, dans l'espace d'animation culturelle André François.

2. PRESENTATION DE LA COMMUNE.

Nichée à 160m d'altitude sur le versant ensoleillé de la butte du Moulin, à l'abri des vents froids du nord et de l'est, la commune est implantée sur 715 hectares dans le Parc naturel régional du Vexin français.

Le village, qui n'est traversé par aucun cours d'eau, bénéficie d'une vue panoramique particulièrement agréable sur de vastes plateaux occupés par l'agriculture céréalière, betteravière et fourragère, typique du bassin parisien. Son patrimoine civil et religieux constitué, de maisons de bourg et de maître, de pavillons individuels, d'un lavoir à impluvium central, de petits monuments à caractère religieux construits à la fin du 18ème siècle et au début du 19ème siècle, d'une église du 13ème siècle placée sous le vocable de « Saint Caprais », d'un clocher d'architecture gothique primitive, de petites et grandes fermes avec colombiers, affirme une identité et des activités rurales telles que la culture et la pension équestre. A noter que le village n'a pas de zone artisanale, mais par contre a la chance de compter un tissu d'entreprises et de commerces appréciables, dont un boulanger et un petit marché hebdomadaire.

A 11 km de Cergy-Pontoise et à 35 km de Paris, le village dévoile son charme, sa ruralité, son calme et son cadre végétal au visiteur. Ainsi chacun peut découvrir :

- **des paysages somptueux** du Vexin français, des haies d'arbres, d'arbustes, des zones fleuries, enherbées, des sentes imbriquées dans le village qui ponctuent le cadre de vie des villageois et s'offrent aux regards des passants,
- **un fleurissement systématique**, entrepris depuis 2009 dans le village, est développé au fil des ans à partir de plantes vivaces. Cette floraison, des entrées/sorties et du cœur de Grisy- les - Plâtres, est animée par la municipalité et une soixantaine d'habitants du village sur des zones paysagères communales et des espaces privés, visibles de l'espace public,
- **un Parc de « loisirs et sports »**, paysagé sur 11 000m² incluant un verger, inauguré en juin 2014, qui est à la disposition des villageois et des visiteurs « de la petite enfance aux aînés ».

Grisy- les- Plâtres fait partie de la Communauté de communes « Vexin Centre » et s'inscrit dans les objectifs du Parc naturel régional du Vexin français qui a pour vocation de préserver et restaurer le patrimoine naturel et culturel vexinois, tout en mettant en avant le développement économique et le respect de l'environnement. La commune a signé avec le Parc une charte paysagère et en 2014 l'engagement de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

3. LA DEMARCHE DE VALORISATION.

- **LES MOTIVATIONS POUR LE LABEL DE QUALITE DE VIE.**

Depuis 2008, l'embellissement de notre village a été retenu par le conseil municipal de l'époque et confirmé par l'actuelle équipe municipale, comme l'une des premières actions à conduire au travers d'un engagement des élus, éclairés par des partenaires et professionnels du paysage et des jardins, et par une mobilisation, la plus large possible, des habitants du village. Aux yeux des différents acteurs il s'agit de :

- **accroître la qualité du cadre de vie des villageois et l'attractivité du village**, aux yeux de ses visiteurs, des usagers, des randonneurs et des nombreux cyclistes empruntant dans leurs trajets sportifs les routes de la commune,

- créer du lien social : action particulièrement indispensable pour donner une âme au village,
- développer auprès des villageois une culture du végétal et du paysage, dans le respect de l'environnement.
- évaluer le travail accompli au fil des ans, au travers de regards de spécialistes extérieurs à la commune,
- mériter une seconde fleur !

- **LA DEMARCHE ET LES STRATEGIES MISES EN ŒUVRE.**



Panneau sur l'engagement du village - Chemin fleuri d'une propriété grisyltienne, visible de l'espace public

Le concept de base « 2009 – 2014 » a reposé sur les points suivants :

- ✓ adoption par la municipalité avec l'aide de la pépiniériste réputée du village d'une charte florale, identifiable par tout un chacun, constituée de végétaux pérennes et paillés : arbustes, couvre sols, vivaces, graminées, rosiers et bulbes.
- ✓ création par la municipalité avec les conseils et la participation financière du Parc naturel régional du Vexin français de zones paysagères fleuries au cœur et aux entrées/sorties du village, puis mise en place de points paysagers dans les rues du village,
- ✓ motivation des villageois - après les premiers résultats des efforts d'embellissement pilotés par la commune - pour les inciter à fleurir les abords de leurs propriétés visibles de l'espace public, dans le cadre de l'opération « **je jardine mon village** », initiée par le CAUE 95 et subventionnée par le Parc naturel régional du Vexin français en 2011 et 2012,
- ✓ animation annuelle du concours communal des maisons fleuries et décorées,
- ✓ implantation, rénovation de mobiliers municipaux tels que bancs, poubelles, abribus, équipements sportifs et de loisirs, panneaux d'informations sur le village et le Vexin français.
- ✓ don municipal d'hôtels d'insectes, de nids et mangeoires d'oiseaux aux habitants du village, primés en 2013 et 2014 pour la décoration de leurs maisons. Cette action, en plus de son caractère de récompense, a pour but de sensibiliser les villageois à la nécessité de favoriser et développer la biodiversité locale,
- ✓ Implantation d'un verger et de deux prairies fleuries, l'une de 200m², la seconde de 500m².
- ✓ évaluation des résultats des actions d'embellissement et de fleurissement au travers du Label des villes et villages fleuris avec les objectifs de progresser, par la prise en compte de jugements de professionnels extérieurs au village, et de regagner à terme, aux yeux de tous, une reconnaissance perdue au fil du temps!
- ✓ création d'un square du promeneur, d'un belvédère panoramique et d'un parc paysager de loisirs et sports - de la petite enfance aux aînés- sur un terrain de football communal abandonné.

Les nouveautés 2015

- ✓ Création d'un sentier du patrimoine et de l'histoire locale au cœur des rues du village, raccordé au GR1 (qui traverse la commune) et à la source de Berval qui alimente en eau potable Grisy- les -Plâtres et le village voisin : Epiais - Rhus. Ce sentier sera inauguré le dimanche 13 septembre prochain, avec à l'appui une exposition du Conseil départemental du Val d'Oise sur la Chaussée Jules César « Une route vers l'océan », qui traverse le Vexin français de part en part.
- ✓ Lancement le 10 mars dernier d'une association « Jardinons ensemble en Vexin » dont les objets sont de :
 - contribuer à enrichir, avec des municipalités des villages du Vexin, soutiens de l'association, les liens sociaux entre les habitants de ces villages au travers de la « Culture du végétal »,
 - multiplier et diffuser les échanges sur le travail horticole accompli dans les villages par leurs municipalités, leurs habitants, leurs partenaires institutionnels et professionnels,
 - dynamiser les démarches d'embellissement entreprises dans les villages, en vue de leur poursuite.
 - sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et de la biodiversité, former les jardiniers amateurs à la culture du végétal et aux gestes simples du jardinier amateur.

L'association compte aujourd'hui une quarantaine d'adhérents dont deux partenaires professionnels, une autre vingtaine d'adhérents potentiels, enfin les appuis de deux municipalités voisines, de maires à titre personnel et de la Communauté de communes Vexin Centre. Ces activités vont se centrer sur :

- des visites de jardins remarquables,
- une new letter,
- l'édition de carnets d'entretien d'espaces privés visibles de l'espace public,
- l'animation de bourses intercommunales aux plantes et aux graines,
- la tenue d'ateliers thématiques saisonniers chez des particuliers,
- l'organisation de conférences,
- des actions éducatives auprès des jeunes,
- la tenue de stands de l'association dans des manifestations des villages vexinois,
- le développement de relations avec les médias locaux et d'informations sur le site internet de Grisy-les-Plâtres.



- ✓ Implantations de quatre prairies fleuries horticoles et de trois prairies fleuries sauvages dont deux dans le cimetière du village.

- ✓ Accueil sur une prairie fleurie sauvage du village de deux ruches, prêtées par un apiculteur d'un village voisin, avec le projet d'en installer d'autres sur un terrain prêté par un grisilien.



1^{ère} ruche installée dans la prairie fleurie sauvage du rond-point du village, au printemps 2015.

- ✓ Mise en place de trois hôtels des insectes.
- ✓ Récupération d'eau de pluie dans deux réservoirs de 1000l chacun. Cette eau est destinée à des arrosages potentiels de vivaces et aux traitements de végétaux, à partir de purin d'orties.
- ✓ Participation, depuis fin 2014, de la municipalité et d'agents territoriaux au programme de gestion différenciée des espaces communaux des 15 communes du bassin de la vallée du Sausseron animé par le Syndicat mixte d'études et de réalisation du contrat de la vallée *du Sausseron* (Smerc), la Sté Ecologic prestataire et le Parc naturel régional du Vexin français. Les premiers travaux ont porté en 2015 sur :
 - un diagnostic de l'état des lieux dans le village portant sur le « zéro phyto », la gestion différenciée des espaces verts de la commune, les pratiques d'entretien des végétaux, les actions envisageables, les potentialités et les contraintes,
 - des entretiens intercommunaux de synthèse,
 - la formation de trois élus et des deux cantonniers du village au « zéro phyto » et à la gestion différenciée. A cette occasion, Grisy-les Plâtres a accueilli, pour deux journées de formation, une quarantaine d'élus et d'agents territoriaux du bassin.
 - une promenade dans Grisy-les-Plâtres, avec un écologue pour quelque vingt habitants du village et de villages voisins, centrée sur la démarche de gestion différenciée, le « zéro phyto », les alternatives aux pesticides et sur la découverte des plantes dites mauvaises « les sauvages de la rue » (*).

Formation des cantonniers du bassin du Sausseron à Grisy



Promenade écologique de villageois



(*) 24 plantes sauvages ont été ainsi identifiées dans le village et son environnement : Géranium herbe-à-robert , Séneçon du Jacobée, Séneçon commun, Cardamine hérissée, Rumex, Valériane, Pariétaire des murailles, Corbeille d'argent, Asplenium, Corbeille d'argent , Sedum âcre, Géranium maccrorrhizum, Géranium des Pyrénées, Achillée, Véronique petit-

chêne, Lupin genouillé, Renoncule âcre, Brome stérile, Luzerne d'Arabie, Lierre terrestre, Vesce des haies, Consoude officinale, Ortie, Myosotis. *Ces plantes feront l'objet d'édition numérique de fiches d'identité, par l'association « Jardinons ensemble en Vexin ».*

- ✓ Accueil d'une stagiaire « anthropologue de l'environnement » en Master 2 EDTS, codirigée par le Muséum national d'histoire naturelle et Agro Paris Tech, chargée par le Parc naturel régional du Vexin français d'une étude ethnographique sur les rapports des habitants du Vexin à leur environnement. Quelque vingt-cinq villageois et élus du village ont participé, au travers d'entretiens individuels et d'observations sur des sites de Grisy-les-Plâtres, aux travaux de recherche de l'étudiante, présente dans le village durant de nombreuses journées.

En projet

Implantations dans le Parc « loisirs et sports » de Grisy- les- Plâtres :

- ✓ d'une vigne, pour remémorer une culture d'autrefois,
- ✓ de nids d'oiseaux,
- ✓ et mise en place d'un programme de gestion des futurs produits du verger.

• **LA GESTION**

- ✓ Les plantations, le paillage, l'entretien des zones communales créées, restructurées sont confiés à deux entreprises locales; les autres zones « matures » sont traitées par les deux cantonniers du village.
- ✓ Le compostage des déchets verts est réalisé par une entreprise spécialisée, voisine du village.
- ✓ L'option « zéro phyto » est retenue par la municipalité et fait l'objet d'un engagement auprès du Parc naturel régional du Vexin français : le paillage est de mise, le désherbage est manuel dans l'immédiat ; il devrait cesser pour partie, avec l'achat d'un désherbeur thermique, l'utilisation d'un coupe herbe à fil et les semilles de vivaces telles que l'érigéron sur les trottoirs et les caniveaux des rues du village.
- ✓ La sensibilisation des habitants aux exigences du développement durable et à celles de la biodiversité est réalisée au gré des opportunités par la commission communication de la municipalité et à l'avenir en complément, au travers des futures actions de l'association « Jardinons ensemble en Vexin ».

4. LES ACTEURS ET LES RESSOURCES MOBILISEES.

• **LES PARTENAIRES**

- ✓ Le jardin de Campagne de Nathalie Becq, classé par le ministère de la culture « jardin remarquable », pour le conseil lors des premiers pas de la démarche municipale et la fourniture des premiers végétaux.
- ✓ Le Parc naturel régional du Vexin français pour le conseil et les aides aux financements.
- ✓ Le CAUE 95 pour le lancement de l'opération « je jardine mon village », la formation de onze « jardiniers experts » et d'un cantonnier.
- ✓ Les sociétés « Verteligne », « Soret », « Vert-compost » « Tulipes de France » pour les fournitures et le compostage des déchets verts.
- ✓ La société locale « Chêne vert » depuis 2009, spécialiste en parcs et jardins, pour le conseil de la municipalité sur l'organisation et la structure de ses espaces verts, les choix de

végétaux, les plantations, le paillage et l'entretien des zones et points paysagers communaux fleuris.

- ✓ La société « CERDP » pour le paillage, l'entretien des espaces verts et végétaux du Parc « loisirs et sports » de Grisy les Plâtres.



- ✓ Les membres des jurys des Labels des villes et villages fleuris pour les évaluations annuelles des réalisations.

- **LES HABITANTS DU VILLAGE.**



Logo de l'opération « je jardine mon village 2010 - 2011 »

- ✓ Onze jardiniers « experts ».
- ✓ Cinquante jardiniers volontaires, parmi 250 foyers du village en notant que les propriétés de nombre d'entre ces foyers sont clôturées par de hauts murs qui n'offrent pas d'évidentes et faciles possibilités de fleurissement visibles de l'espace public. En tout état de cause, 355m² et quelque 3600 vivaces sont ainsi entretenus par les habitants, depuis 2010 et 2011.

- **LA MUNICIPALITE.**

- ✓ Les conseillers municipaux pour le financement et le pilotage de la démarche engagée.
- ✓ Les deux cantonniers du village pour l'arrosage des zones paysagères et points paysagers communaux fleuris et l'entretien des autres espaces communaux « matures ».

- **LES SURFACES ET LES QUANTITES DE VEGETAUX SUR LE VILLAGE**
DEPUIS 2009 : 11 466 végétaux (bulbes, ligneux, vivaces) sur : 9543m²

- ✓ Rond-point et abords : 343 végétaux sur 100m²
 - ✓ 10 zones paysagères : 6660 végétaux sur 579m²
 - ✓ Je jardine mon village « phase 1 » : 1053 végétaux sur 152m²
 - ✓ Je jardine mon village « phase 2 » : 2494 végétaux sur 203m²
 - ✓ 9 points paysagers communaux de 2012 et 2013: 611 végétaux sur 209m²
 - ✓ Prairies fleuries 2014-2015 :
 - 9 bandesensemencées sur 1800m² d'un terrain
prêté par un habitant
 - 1 prairie fleurie horticole dans le Parc « Loisirs et sports »
- } en 2014

- 2 prairies fleuries horticoles le long de murs
 - 1 prairie fleurie horticole sur un talus, à titre d'expérience,
 - 2 prairies fleuries sauvages dans le nouveau cimetière.
- } en 2015

- ✓ Sur le Parc « loisirs et sports » de Grisy-les-Plâtres, depuis 2014 :
 - un tapis engazonné de 7800m²,
 - une prairie fleurie horticole de 500m²,
 - un verger de 48 cerisiers et pommiers,
 - 43 arbres sur tiges et 13 cépées,
 - 200 arbustes persistants et caducs,
 - un Ginkgo Biloba.
- **LES BUDGETS**
- ✓ Le bilan depuis 2009 : 172 213€ TTC dont 32 692€ de subventions du Parc naturel régional du Vexin français ; soit en moyenne : 24 602€/an
- ✓ Achat tonne à eau : 4250€
- ✓ Réparation broyeur en 2015 : 4900€
- ✓ Entretien tracteur 2014 et 2015: 2600€
- ✓ Achats végétaux, 26 546€ dont :
 - Rond-point : 2014€
 - Zones paysagères : 14 578€
 - Je jardine mon village « phases 1 et 2 » : 6978€
 - Site cinéraire : 962€
 - Restructuration des zones paysagère et points paysagers et fourniture de cinq vivaces aux cinquante jardiniers volontaires du village en 2014 : 10 659€.
 - *Bulbes printemps et automne 2015* : 881€
- ✓ Plantations et paillage :
 - Haie du site cinéraire du village, en 2009 : 461€
 - Abords du rond-point en 2009 (fourniture rosiers et plantation): 3671€
 - Zones paysagères en 2010 : 939€
 - Rénovation rond-point, zones paysagères en 2011 : 1404€
 - Points paysagers et zone paysagère rue de Cormeilles en 2012: 3540€
 - Points paysagers et prairie fleurie en 2013: 3457€
 - Parc loisirs et sports en 2014 : 46 300€ soit : 20% de la dépense totale d'investissement du lot aménagements paysagers du Parc s'élevant à 180 116€, subventionnée à 80% par la région Ile de France et le Conseil général du Val d'Oise à laquelle s'ajoute les apports de paillage et de terre autofinancés par la municipalité d'un montant de 10 277€.
 - *Point paysager Place du soleil levant, bulbes et prairies fleuries 2015* : 285 + 481 +396 = 1162€
- ✓ Entretien, dont tailles, paillage et évacuation et compostage déchets verts :
 - 2010 : 8522€.
 - 2011 : 5872€.
 - 2012 : 5970€.
 - 2013 : 6585€.
 - 2014 - zones et points paysagers communaux : 8 343€ ; Parc « loisirs et sports » : 8926€.

- 2015 - zones et points paysagers communaux : 8 063€ ; Parc « loisirs et sports » : 8926€ ; Taille aubépine : 225€.

4. ANIMATION ET LA PROMOTION DE LA DEMARCHE.

La municipalité s'attache à faire connaître aux habitants, aux internautes, aux institutions locales ses projets, ses mises en chantier, les réalisations, la participation de la commune au Label des villes et villages fleuris et ses résultats, au travers :

- ✓ de l'utilisation systématique du logo du Label sur tous les supports de communication de la municipalité et de la mise en place récente aux entrées/sorties du village du panneau « Village fleuri » du Label,
- ✓ du bulletin municipal trimestriel,
- ✓ du site internet du village : www.grisylesplattes.fr avec deux rubriques, dans sa nouvelle version de mai 2105, sur :
 - le fleurissement et l'embellissement du village,
 - le végétal en Ile de France, la faune et la flore, la biodiversité, le respect de l'environnement,
- ✓ de courriers réguliers distribués auprès des habitants du village pour les engager à poursuivre leurs actions de « jardiniers volontaires » sur l'espace public.
- ✓ de la presse locale, du Parc naturel régional du Vexin français, du CAUE 95,
- ✓ du marché aux fleurs annuel : 19^{ème} édition en 2015,
- ✓ d'une bourse aux plantes intercommunale avec Epiais - Rhus et Bréançon : 2 fois /an
- ✓ de l'école associative locale d'art floral et de son concours annuel,
- ✓ de l'exposition « Grisy - code » ou l'art contemporain dans les jardins du village, durant deux jours: 9^{ème} édition en 2015,
- ✓ de panneaux routiers sur l'implication des habitants et de la municipalité dans le fleurissement et panneau d'informations sur le village et le Parc naturel régional du Vexin français sur la place du village, à l'usage des visiteurs et randonneurs.
- ✓ de l'affichage, dans le hall d'entrée de la mairie, des diplômes du Label remis par le Conseil général du Val d'Oise et le Comité régional du tourisme Paris Ile de France à la suite de la participation de la commune aux concours des villes et villages fleuris de 2012, 2013 et 2014.
- ✓ de la nouvelle association « Jardinons ensemble en Vexin »,
- ✓ du projet municipal d'installation et d'animation d'une commission consultative « élus/habitants » dont un des sujets des futurs ordres du jour sera « le cadre de vie local ».

Par ailleurs indirectement, la pépinière locale « Le jardin de campagne » dirigée par Nathalie Becq et classée « Jardin remarquable » par le ministère de la culture, promeut le cadre de vie du village, en particulier ses riches paysages, son patrimoine bâti historique et son fleurissement, auprès de ses nombreux clients et visiteurs.

6. LA MISE EN ŒUVRE.

- **LE PATRIMOINE VEGETAL ET LE FLEURISSEMENT.**

- **Le fleurissement :**

Depuis 2009, sur les conseils de ses partenaires : PNRVF, CAUE95, Pépinière de Nathalie Becq, Sté Chêne vert, CERDP, la municipalité a choisi de fleurir les entrées/sorties, les rues, places et points paysagers du village à l'aide de vivaces variées, de bulbes de printemps et d'automne (iris, narcisses et tulipes, dahlias), de graminées, de couvre – sols, de ligneux variés et paillés permettant :

- ✓ une décoration végétale et un fleurissement étalés au gré des saisons,
- ✓ de limiter les investissements annuels et les arrosages.

Le rosier Mozart et la rose trémière sauvage ont été retenus lors du lancement de l'opération « je jardine mon village » pour donner une identité florale dans les massifs privés des habitants, visibles de l'espace public.

La nature des différents végétaux a été l'objet de concertations entre l'équipe municipale et ses partenaires professionnels pour les espaces communaux fleuris et avec les habitants du village, dans le cadre de l'opération « je jardine mon village » au travers des conseils et l'appui du CAUE95.

Chaque année, les espaces communaux fleuris sont travaillés et enrichis avec de nouvelles espèces de vivaces conformément aux conseils de la société « Chêne vert » chargée de leur entretien mensuel et de ceux des professionnels qui nous ont accompagné dans la préparation du Label régional des villes et villages fleuris en 2014 : Parc naturel régional du Vexin français, Cellule bio diversité de Cergy – Pontoise, mission « parcs et jardins » du Conseil général du Val d'Oise.

Ainsi en 2015 :

- ✓ les plantes vivaces des zones paysagères et des points paysagers communaux ont été divisées ; les plans obtenus ont enrichi les différentes surfaces communales. L'an prochain les plans dédoublés seront donnés aux visiteurs de la bourse intercommunale du village,
- ✓ un point paysager a été créé avec l'appui d'un décor minéral sur la place principale du village,
- ✓ les bulbes de printemps existants ont été complétés avec des narcisses, tulipes et alliums dont la vocation est d'annoncer le printemps, en fanfare !
- ✓ des bulbes de dahlias ont été plantés en grande profondeur, à titre expérimental, aux entrées/sorties et sur la place de l'église du village. Ces nouvelles plantations contribueront à prolonger le fleurissement de ces différentes surfaces communales, après l'été.

- **Les prairies :**

Le village est ponctué de pelouses et de zones enherbées naturelles, régulièrement tondues par les cantonniers. Ce travail met en valeur les espaces communaux fleuris et répond à une attente forte des habitants.

Dans ce contexte, pour apporter une contribution de la commune à la biodiversité locale et avec le but de sensibiliser la population à une vision écoresponsable, sept prairies fleuries, horticoles pour les unes et sauvages pour les autres, ont été mises en exergue aux abords du rond-point du village, dans et autour du cimetière, sur un talus communal (à titre d'expérience) et dans le Parc « loisirs et sports » de Grisy- les –Plâtres. Ces prairies sont entretenues par nos partenaires professionnels.

La zone enherbée de 7800m² du Parc « loisirs et sports » du village, est entretenue par un professionnel « CERDP », chargé de l'entretien végétal annuel du site.

▪ **Les arbustes :**

Depuis 2009, ont été plantés quelque :

- ✓ 360 rosiers dans les rues du village, l'allée enherbée d'entrée dans le cimetière et sur la place de l'église,
- ✓ une haie de 34 charmilles et 34 viburnum tinus, autour du site cinéraire du village,
- ✓ 12 viburnum tinus aux entrées/ sorties du village,
- ✓ 10 photinias et 10 viburnum tinus le long de la clôture de l'atelier des cantonniers,
- ✓ 200 arbustes persistants et caducs dans le Parc « loisirs et sports » du village.

D'une manière générale les arbustes communaux implantés dans le village sont taillés le moment venu soit par les cantonniers, soit par les entreprises partenaires dans leurs zones d'influence. Les déchets des tailles sont compostés chez un professionnel local d'Epiais – Rhus : « Vert Compost ».

▪ **Les arbres :**

La commune est riche d'arbres matures feuillus, taillés selon les besoins par un élagueur professionnel. Récemment ont été plantés :

- ✓ un Magnolia gandiflora sur le rond-point d'accès au village,
- ✓ 48 pommiers et cerisiers de natures différentes, 13 cépées, 43 arbres sur tiges dont un alignement de Frênes pourpre en remplacement de vieux peupliers malades, un ensemble de Sophoras bordant un terrain de pétanque et un Ginkgo biloba, planté par les enfants de l'école, dans le Parc « loisirs et sports » du village.



Plantation par les enfants de l'école du Ginkgo biloba, le 10 décembre 2013

▪ **Les paysages :**

Le territoire communal est entouré de paysages agricoles, forestiers, vallonnés, protégés par le Plan local d'urbanisme de la commune et le Parc naturel régional du Vexin français.

Ce caractère local, très estimé des habitants et des visiteurs du village pour sa diversité, sa richesse, ses couleurs changeantes, au gré des saisons, est mis en exergue par les implantations récentes :

- ✓ d'un belvédère sur le parking de la mairie, face au paysage rural vers Cergy-Pontoise et le village voisin de Cormeilles - en - Vexin,
- ✓ d'un « square des promeneurs » face aux buttes de Rosne, classées en zone de protection des sites et monuments naturels par un décret du 20 janvier 1993, signé par Pierre Bérégovoy - (Altitude : 217m). D'ici septembre prochain, le square va être équipé d'une table d'orientation dans le cadre du nouveau sentier du patrimoine.



Le square du promeneur

Vue sur les buttes de Rosne



Le Belvédère

- *la gestion environnementale des espaces verts.*

Les différents aménagements précités sont réalisés, sans pesticides et engrais chimiques. Au-delà du fleurissement et du décor qu'ils offrent au cours des quatre saisons, ils ont pour objectifs d'assurer un embellissement durable, des entretiens et des arrosages minimums. A noter que la municipalité s'est engagée auprès du Parc naturel régional du Vexin français à ne pas utiliser de produits chimiques pour l'entretien de ses espaces verts, y compris dans le cimetière du village. Paillage et binettes sont ainsi à l'honneur !

Les conseils auprès de la municipalité, les plantations, les amendements, le paillage, les entretiens sont confiés, sur le Parc « loisirs et sports » du village et sur les zones paysagères et points paysagers communaux, à des entreprises locales spécialisées. Les entretiens des autres espaces, les arrosages, réduits au strict nécessaire, le nettoyage des rues du village sont eux remis aux bons soins des cantonniers du village. Les déchets verts sont apportés à un professionnel voisin pour leur compostage.

Pour mémoire en ce qui concerne la biodiversité, la municipalité - en dehors de son choix « zéro phyto » a créé sept prairies fleuries et un verger. Elle sensibilise ses administrés au travers de ses médias, de ses dons aux habitants de mangeoires, de nids d'oiseaux, d'hôtels des insectes et de l'implantation de ruches et d'hôtels des insectes sur des zones communales et privées visibles de

l'espace public. Enfin elle limite, au strict nécessaire, les fauchages des abords des fossés des voies communales pour la circulation automobile et la sécurité des personnes.

- ***La gestion environnementale du cimetière communal***

Les sépultures sont réparties sur trois zones :

- ✓ *le cimetière gravillonné, le plus ancien*, et les allées également gravillonnées des trois zones sont entretenues manuellement depuis l'engagement de la municipalité dans la démarche "zéro phyto". L'achat d'un désherbeur thermique est prévu pour faciliter le travail des cantonniers âgés. Les herbes dites "sauvages de la rue" sont attentivement conservées.
- ✓ *le nouveau cimetière* est enherbé et enrichi de deux prairies fleuries sauvages récentes, cernées par des chemins d'herbes régulièrement tondues, pour rehausser le charme de ces prairies et la sérénité du lieu.
- ✓ *le site cinéraire* récent est équipé de cavurnes, de columbariums, de bancs de recueillement et d'un jardin du souvenir, entouré d'une haie de charmilles et de viburnums tinus.



Ancolies dans le vieux cimetière

- ***LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET DE L'ESPACE PUBLIC.***

Suite à des enquêtes auprès de ses administrés, la municipalité entre 2008 et 2015 :

- ✓ a créé dans un ancien bureau de Poste, une maison des associations en mettant à l'honneur deux de ses plus anciens artistes « Jeanne Fusier - Gir et Charles Gir »,
- ✓ un préau pour les scolaires,
- ✓ un abribus sur la place centrale du village, dessiné par l'architecte du Parc naturel régional du Vexin français,
- ✓ un Parc « loisirs et sports» pour les villageois et les visiteurs « de la petite enfance aux aînés »,
- ✓ un « Espace » d'activités culturelles, artistiques, associatives dans le Parc « loisirs et sports» en mettant à l'honneur l'un de ses artistes renommé en arts graphiques : « André François ».
- ✓ a rénové les trottoirs et la chaussée d'une rue principale du cœur du village ; deux rues seront traitées de la même façon d'ici fin 2015.
- ✓ travaille à limiter la vitesse automobile dans ses voies de grande circulation automobile.
- ✓ a installé des bancs de repos sur la place de l'église, dans le Parc « loisirs et sports» et dans le square du promeneur.

- ✓ Inaugurera en septembre prochain, avec le Parc naturel régional du Vexin français, un sentier du patrimoine et de l'histoire locale.

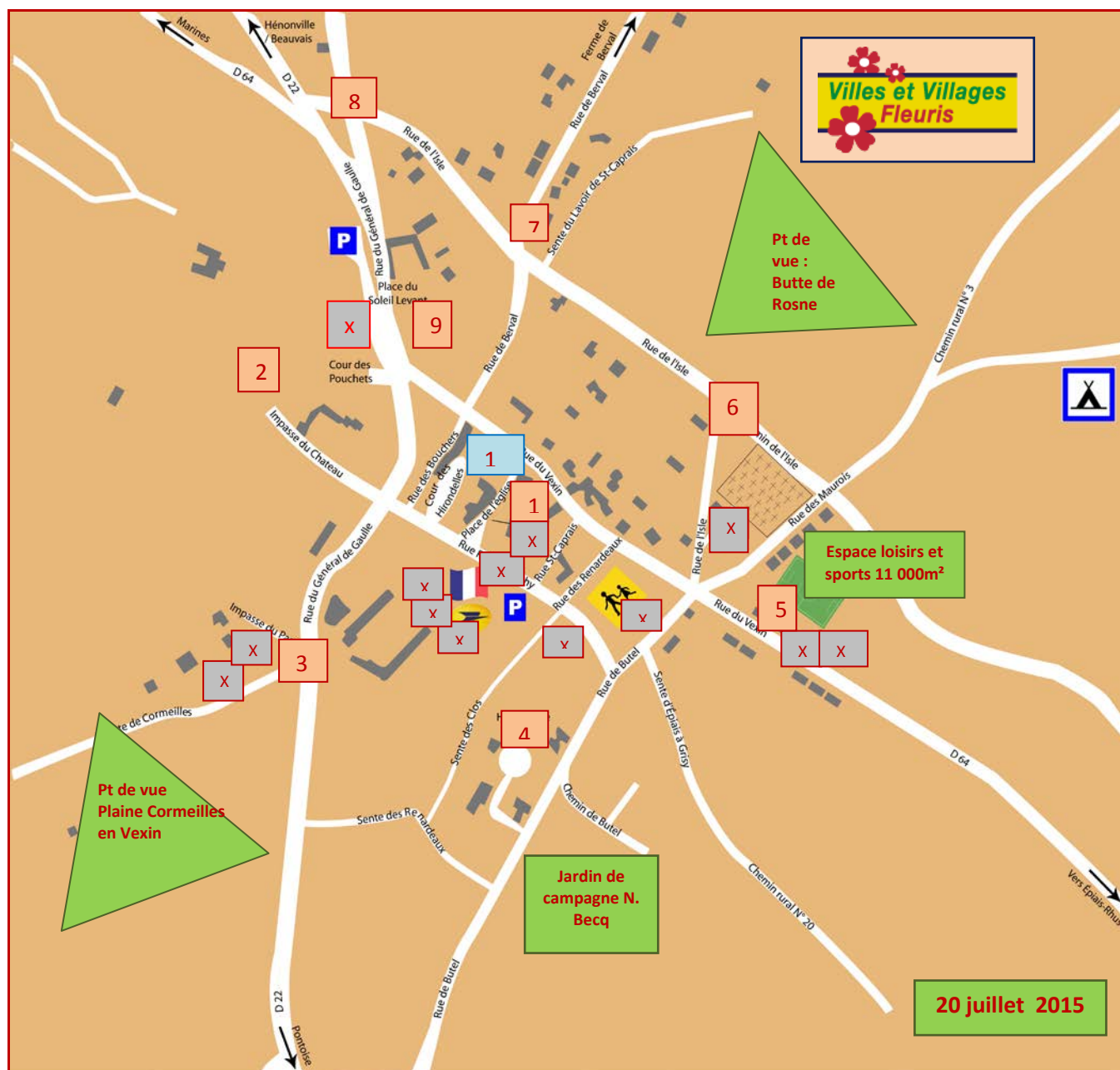


L'abribus et ses panneaux d'informations destinés aux visiteurs

Par ailleurs :

- ✓ le village implanté dans le Parc naturel régional du Vexin français applique les recommandations portant sur la non-prolifération d'enseignes publicitaires,
- ✓ les constructions de bâtis sont soumis au respect du PLU communal et aux avis de l'architecte des bâtiments de France, dans le périmètre concerné par l'église du village du 13^{ème} siècle, classé monument historique,
- ✓ les réseaux téléphoniques et électriques sont pratiquement effacés,
- ✓ la propreté du cœur du village est la première priorité des élus et une attente certaine des habitants. La planification d'une journée par semaine consacrée exclusivement au nettoyage et désherbage des rues, par les deux cantonniers, est engagée depuis mi 2014. ***Cependant il faut noter que les actes d'incivilité récurrents d'adolescents, d'adultes ne facilitent pas le respect de l'ambition municipale de proposer de façon pérenne aux yeux des habitants et des visiteurs, un village propre, non dégradé tel qu'ils le souhaitent !***

7. SITUATION DES ZONES PAYSAGERES, POINTS PAYSAGERS COMMUNAUX, PARC « LOISIRS ET SPORTS » DU VILLAGE, JARDIN DE CAMPAGNE DE N. BECQ.



0 Zone paysagère

X Point paysager

+ 50 sites privés visibles de l'espace public, disséminés dans les rues du village, et issus des opérations « je jardine mon village de 2010 et 2011 », subventionnées par le Parc naturel régional du Vexin français. Ces parcelles sont plantées et entretenues par leurs propriétaires.

8. LES ANNEXES.

✓ La presse en parle....

Le Parisien
Jeudi 30 avril 2015

VAL-D'OISE

20 ANS DU PARC NATUREL DU VEXIN

Les jardins de Grisy cultivés au naturel

Série (4/5). Il y a tout juste vingt ans, le Parc Naturel Régional du Vexin français voyait officiellement le jour. Cette semaine, nous partons à la rencontre des acteurs de ce territoire de 99 communes partagé entre le Val-d'Oise (79 villes) et les Yvelines, pour tenter de comprendre ce qui a changé dans la vie des 78 000 habitants de ce poumon vert. Au-delà de ses limites officielles, le PNR s'impose comme un laboratoire d'idées en matière de développement durable.

« **LÀ-BAS**, cet espace jardiné est apparu tout seul, sans que cela vienne de la municipalité. Et le long du mur aussi. Il y a une implication de plus en plus forte des habitants. » Lorsque Alain Rochette fait visiter son village, ce n'est pas pour montrer avec fierté les nouvelles constructions ou le bitume flambant neuf, comme le font souvent les élus. Cet adjoint au maire de Grisy-les-Plâtres a les yeux au sol pour contempler ce qui y pousse. Et à voir les rosiers, iris ou même les herbes folles qui s'épanouissent à chaque coin de rue, on réalise que les habitants sont en train de s'approprier l'immense jardin représenté par cette petite commune rurale.

Tout a commencé en 2009 lorsque la commune a décidé de se lancer dans l'embellissement paysager.

« Nous avons choisi des vivaces car cela consomme moins d'eau et favorise la biodiversité », détaille Alain Rochette. Depuis les initiatives tombent en cascade : « Nous avons créé deux prairies fleuries. Et nous venons d'installer des ruches qu'un apiculteur de Boissy nous prête gratuitement, il y a trois semaines. » Les abeilles devraient sûrement y trouver leur bonheur.

Car Grisy mène sa petite révolution naturelle, en appliquant le principe du « zéro phyto », promue par le parc naturel du Vexin. « C'est un changement culturel profond », souligne Magali Laffond chargée de mission paysages au PNR. Actuellement, 32 communes du parc ont complètement banni les produits phytosanitaires de leurs espaces publics et 23 se sont engagées dans un processus de diminution.

« **Il faut par exemple accepter le fait qu'il n'y a pas de mauvaises herbes** »

Magali Laffond, chargée de mission paysages au PNR

La démarche séduit d'autant plus que les effets néfastes de ces insecticides sur l'homme sont pointés du doigt. « Les papillons c'est joli, mais souvent les gens sont plus sensibles à l'aspect santé », reconnaît Magali Laffond. Le parc se charge d'accompagner les villes en finançant la conversion mais surtout en formant les habitants : « Il faut par exemple accepter le fait qu'il n'y a pas de mauvaises herbes. » Des promenades pour apprendre aux citoyens à identifier les espèces les entourant sont notamment organisées. « Quand on connaît une plante, on a souvent moins envie de l'enlever. Toutes ont une utilité. »

À Grisy-les-Plâtres, la nature est devenue le souci d'une part importante de la population. « L'opération *Je jardine mon village* mobilise 65 volontaires (NDLR : dans une ville de 620 habitants) », se félicite Alain Rochette. Et certains participent d'une autre manière, sans manier la binette. « Nous avons pu aménager ce site appelé le square du pro-

meneur, avec une vue magnifique sur les buttes de Rosne, grâce à un propriétaire qui nous a cédé la parcelle pour un euro symbolique, raconte l'adjoint au maire. À la condition que nous la plantions ».

La ville a encore beaucoup de choses à tester : elle rêve de purin d'orties et de récupération des eaux de pluie. Et voit plus loin. « Nous créons l'association Jardinons ensemble dans le Vexin pour que les idées de Bréançon ou d'Épiais-Rhus ne restent pas au pied de leur clocher », souffle l'élu. Demain, dame nature leur dira peut-être merci. Actuellement dix-huit captages d'eau sont placés sous surveillance prioritaire dans le Vexin. Et d'autres ont déjà dû être fermés car trop pollués.

MARIE PERSIDAT



Grisy-les-Plâtres, vendredi. Adjoint au maire, Alain Rochette aime faire visiter les jardins de sa commune, cultivés sans aucun produit phytosanitaire. (LP/Map.)

GRISY-LES-PLÂTRES**Un 21^e marché aux fleurs bien animé et coloré**

C'est un véritable parc floral qui a été installé place de l'Église, à Grisy-les-Plâtres, samedi 26 avril, à l'occasion de la vingtième édition du marché aux fleurs, des produits du terroir et de l'artisanat, animé musicalement par Momo et Domi (accompagnés de leur orgue de Barbarie) qui, avec leur gouaille et leurs vieilles chansons, ont entretenu une sympathique ambiance «*tout en se faisant plaisir*». Les ânes du Vexin ont été aussi de bons "animateurs" et

le concours floral, avec ses cinq thèmes, a suscité beaucoup d'admiration. Il faut dire que l'atelier d'art floral de Violette est passé par là et que, dans ce domaine, elle est impériale. Le maire, Christian Soret, a eu le plaisir d'accueillir la nouvelle conseillère départementale Sophie Borgeon (notre photo) et plusieurs maires amis. Avec ses 43 exposants et un temps clément, la manifestation a été une belle réussite... sans vouloir jeter des fleurs aux organisateurs ! R.D.

GRISY-LES-PLÂTRES

Le jury passera en juillet et août

La commune espère obtenir une deuxième fleur cet été

En obtenant, en 2013, le prix d'excellence du jury du concours régional des villes et villages fleuris, Grisy-les-Plâtres avait été classée dans les communes capables de décrocher une fleur, qu'elle a brillamment obtenue en 2014. Cette première fleur lui a été officiellement remise par le comité national des villes et villages fleuris, «*avec les félicitations du jury*», le 14 avril dernier, dans le cadre du salon des maires d'Ile-de-France. Désormais 305 communes franciliennes sont labellisées pour leur action dans la qualité de vie de l'habitant. Encouragée par cette première fleur, la commune de Grisy-les-Plâtres vise maintenant une seconde fleur et, sans attendre trois ans, puisque, entre le 15 juillet et le 14 août prochain, le jury passera à Grisy et dans les 130 autres communes jugées «*susceptibles d'obtenir une*



■ Le maire Christian Soret, son adjoint Alain Rochette et Céline Mariette, du "Chêne Vert", ont déjà la plaque. Il y manque juste les deux fleurs.

seconde fleur». C'est avec fierté que le maire Christian Soret, son adjoint Alain Rochette (qui s'est bien impliqué dans l'opération) et Céline Mariette, de l'entreprise "Chêne Vert" (qui a participé au fleurissement du village, tout comme la CAUE et le Parc, ainsi qu'une soixantaine de villageois) ont montré le panneau "Village Fleuri". Une

fleur bien méritée pour les 1 000 m² fleuris de la commune et la plantation de 12 000 bulbes, vivaces et ligneuses. Un vaste programme est mis en place cette année avec l'installation d'hôtels à insectes, de prairies fleuries, la création en juin de "Jardinons ensemble en Vexin", de plantations de nouveaux bulbes en automne, etc. R.D.

87. E-mail : joseph.canu@publihebdo.fr

Mercredi 6 mai 2015

ien / Vendredi 24 avril 2015

GRISY-LES-PLÂTRES**Faites provision de plantes**

■ Les jardiniers amateurs trouveront, demain, tout le nécessaire pour leurs plantations au marché aux fleurs de Grisy-les-Plâtres. Au gré des stands, dénicher des plantes vivaces et annuelles, aromatiques ou potagères, des arbustes. Au milieu des tiges et graines, vous attendent également des vendeurs de produits du terroir et des artisans. Des ateliers de taille, paillage, plantation sont prévus. Cette année également passez par le stand d'information du parc naturel sur les pratiques alternatives à l'usage des phytosanitaires. Demain de 10 heures à 19 heures autour de la place de l'Église, entrée libre.

- ✓ Courrier de mobilisation des quelque 60 jardiniers experts et volontaires portant sur l'accueil des membres du jury du label 2015.

L'ensemble des habitants et des internautes a été sensibilisé à la visite des membres du jury du label 2015, au travers du site internet du village.



Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Le 24 juin 2015



Label régional 2015

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Compte tenu de votre fidèle et fructueux engagement dans la démarche de fleurissement et d'embellissement de notre village, je vous invite à bien vouloir préparer votre zone fleurie privée, visible de l'espace public, à l'occasion du passage des membres du jury du « **Label régional 2015 des villes et villages fleuris** ». Ces professionnels du végétal et du paysage nous rendront visite le mercredi 22 juillet prochain pour évaluer les résultats, la pérennité, les progrès de notre démarche commune.

Pour mémoire, grâce à votre engagement complémentaire de celui de vos élus, des agents territoriaux, de nos partenaires institutionnels et professionnels, le village s'est vu attribué l'an dernier une fleur et les félicitations du jury, en reconnaissance des résultats obtenus. **L'objectif cette année est de voir attribuer à notre village une potentielle seconde fleur du Label de qualité de vie**, qui en compte quatre! Cet objectif ambitieux nous permettrait, si nous l'atteignons, de faire partie des quelque 1500 communes françaises actuellement labellisées avec deux fleurs.

Afin de présenter au mieux notre démarche et ses progrès au jugement de ces experts, nous avons demandé à nos partenaires professionnels « Chêne Vert et CERDP », qui entretiennent les dix zones paysagères communales du village et le Parc « Loisirs et sports » de préparer les différents sites aux regards des membres du jury. Nos cantonniers de leur côté vont s'attacher à préparer les différents points paysagers du village et nos rues. Pour sa part, la municipalité organisera l'accueil et la réception du jury à qui nous proposerons de visiter notre village, de contempler son environnement somptueux et de prendre connaissance de notre démarche commune de fleurissement et d'embellissement, engagée depuis 2009.

Bien entendu sachant que nous pouvons compter sur votre fidèle participation pour entretenir, enrichir, pailler et arroser, vos plantations, nous vous invitons à y travailler, dès à présent. Votre engagement personnel dans cette démarche d'embellissement de notre cadre de vie quotidien est indispensable pour non seulement rendre les rues, placettes et chemins du village agréables à nos yeux et à ceux de nos visiteurs, mais également pour se donner les meilleurs moyens de gagner une nouvelle reconnaissance, au niveau régional, de professionnels extérieurs au village et de l'afficher aux yeux de tous.

Bon courage à toutes et tous et merci pour votre implication pérenne. Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Alain Rochette

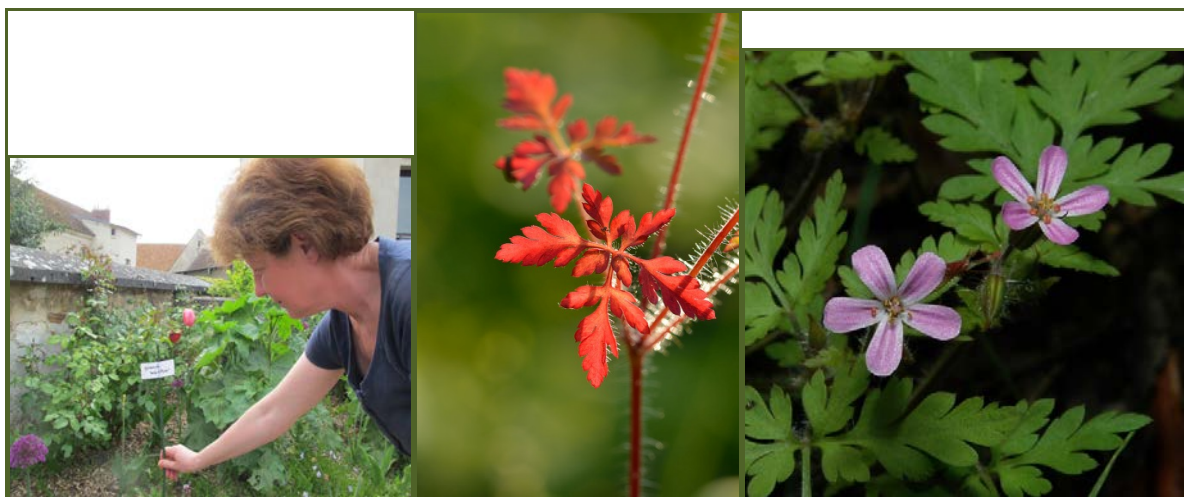
Adjoint au maire de Grisy les Plâtres

Copie aux sociétés : Chêne vert, CERDP, Jardin de campagne.

- ✓ Modèle de fiche d'identité des plantes dites « sauvages de la rue » de Grisy-les-Plâtres, travaillé par l'association « jardinons ensemble en Vexin » pour l'information de ses adhérents et des internautes du site : www.grisylesplâtres.fr

Géranium herbe-à-robert - *Geranium robertianum*

On a trouvé un exemplaire dans le pare-terre de la mairie



Noms communs

Il est également appelé en français Herbe à Robert, Herbe rouge, Bec de grue ou de cigogne (Alsace), aiguille Notre-Dame, cerfeuil sauvage (à cause de la forme de ses feuilles), épingles de la Vierge, fourchette du diable

Description

C'est une plante herbacée de 10 cm à 50 cm de haut (20 à 40 cm le plus souvent). La tige, grêle, est rougeâtre, velue, renflée aux nœuds.

La feuille : elle est très découpée, d'aspect palmatiséqué à 3 à 5 lobes (folioles) pennatifides. Elle a un long pétiole velu, souvent rougeâtre. Le limbe est velu, vert à la face supérieure, vert grisâtre et tomenteux à la face inférieure. Certains spécimens sont rouges ou certaines feuilles virent au rouge à la fin de l'été, ou au début de l'automne.

La fleur : elle a cinq pétales. Elle mesure de 1,5 à 2 cm de diamètre. Elle comprend un calice constitué par 5 sépales dressés, resserrés au sommet, mucronés, striés longitudinalement. Le style dépasse nettement le calice. Les pétales sont rose tirant parfois sur le violacé.

Les fleurs sont disposées par deux sur chaque pédoncule. Elles présentent souvent des rayures plus claires.

La paroi extérieure du pollen de *Geranium robertianum* L. est constituée d'une structure protéique inhabituelle. Elle est exclusivement formée d'ectexines, et ne possède pas la couche interne habit

Floraison : mai à septembre

Le fruit : il est constitué par 5 carpelles ridés, dont les apex se détachent de l'axe central, de la base au sommet, en se recourbant, c'est la déhiscence.

Dissémination : la déhiscence projette les carpelles mûrs à plusieurs dizaines de centimètres autour de la plante.

Usages

Sa racine était utilisée pour tanner les cuirs (richesse en tanin)

Usage pharmaceutique

Toutes les parties de la plante ont été utilisées en pharmacopée traditionnelle.

L'infusion de plante entière (hors racine) était réputée lutter contre la dysenterie et les hémorragies utérines (elle était utilisée comme hémostatique externe).

Son huile essentielle est réputée antiseptique. Associée à la bistorte, l'aigremoine et le chêne, elle devait guérir la diarrhée de l'enfant ou de l'adulte.

Les sommités ont des propriétés diurétiques.

On l'a utilisée contre les maux de dents.

Les diabétiques l'ont utilisée afin de diminuer leur taux de sucre.

Elle était aussi réputée pour désengorger les mamelles 4.

En France, elle doit comporter un minimum de 10 % de tanin pour être vendue comme plante médicinale : « La partie utilisée du géranium herbe à Robert est constituée par les parties aériennes fleuries, fragmentées, séchées, de *Géranium robertianum*. Le géranium herbe à Robert contient au minimum 10,0 % de tanins » sa racine est utilisée pour tanner les cuirs (richesse en tanin).

- ✓ *Depuis 2009, la petite histoire de Grisy les Plâtres « village fleuri » rapportée sur l'ancien site internet du village.*

2014



Une première fleur et les félicitations du jury, attribuées par le Comité national des villes et villages fleuris, ont été officiellement remises à la commune le 14 avril 2015 dans le cadre du salon des maires d'Ile de France. 42 communes franciliennes ont été ainsi reconnues en 2014 pour leurs actions dans la qualité de vie de leurs habitants, l'accueil des touristes et la préservation de l'environnement. Grisy les Plâtres fait désormais partie des 305 communes d'Ile de France labellisées.

Pour sa part la municipalité se donne comme objectifs 2015 l'entretien et l'enrichissement de l'existant, en particulier :

- la construction et l'implantation d'hôtels des insectes,
- la récupération d'eau de pluie,
- le développement de prairies fleuries horticoles et sauvages,
- la relance des jardiniers volontaires du village, le lancement de l'association « Jardinons ensemble en Vexin » la plantation de bulbes d'automne en implantation aux entrées sortie du village et sur la place de l'église,
- l'accueil d'une ruche prêtée et entretenue par un apiculteur de Boissy l'Aillierie.
- le "zéro phyto" dans les espaces communaux.



Engagement opérationnel de la municipalité et des jardiniers volontaires du village dans la participation du village au concours régional 2014.

Le Parc naturel régional du Vexin français a accordé à la commune une subvention de 6238,40€ pour aider le village à participer, dans les meilleures conditions, au Label régional avec l'objectif de lui voir attribuer une première fleur de reconnaissance du soin apporté par la municipalité et ses habitants au cadre de vie grisilien!

Planning de travail.

Une invitation à se réunir, le 05 avril prochain en mairie, a été adressée par les jardiniers experts de l'opération "Je jardine mon village", aux quelque cinquante jardiniers volontaires du village afin de les engager à persévérer dans leurs contributions au fleurissement de notre cadre de vie quotidien.

A la suite de cette réunion d'information chacun des "jardiniers volontaires" a reçu une invitation à retirer le dimanche 27 avril, sur le parc "Loisirs et sports" de Grisy les Plâtres, cinq nouvelles vivaces, à planter sur leurs espaces privés visibles de l'espace public. Ces végétaux et un sac de compost leur ont été offerts par la municipalité; les plantes fleuriront lors du passage des membres du jury du label régional en juillet ou août.

Préparation de la participation du village au concours régional 2014 Pour conquérir la première fleur attribuée par le conseil régional d'Ile de France de nombreux efforts nous attendent d'ici juillet prochain; ils devront mobiliser tout un chacun et en particulier les soixante-cinq jardiniers experts et volontaires de l'opération "je jardine mon village" et bien entendu votre municipalité!

Une équipe constituée du responsable de la cellule biodiversité de Cergy-Pontoise, du chargé de mission du Conseil général pour les parcs et jardins, de la chargée de mission aménagements et paysages du Parc naturel régional du Vexin français va nous accompagner dans la mise en valeur du fleurissement et du cadre de vie de notre village.

Planning de travail.

La Société Chêne vert, le Parc naturel régional du Vexin français, votre municipalité et un jardinier volontaire ont fait le tour des zones paysagères et des points paysagers communaux pour définir la restructuration des parcelles et les apports nécessaires en plantes vivaces qui fleuriront en juillet et août l'an prochain.

Une demande de subvention de 70% a été déposée auprès du parc naturel régional du Vexin français, sur une somme de 8912€ HT.

- Pour protéger, voire développer la biodiversité locale, il est prévu d'installer, en 2014, des ruches dans la prairie fleurie, sise aux abords du rond - point du village, des hôtels des insectes et des nichoirs sur l'Espace " Loisirs et sports". La prairie fleurie, le verger, les arbres et arbustes de l'Espace précité contribueront à cet objectif de développement durable.

- Au printemps prochain, la municipalité sensibilisera et aidera les jardiniers volontaires à magnifier leurs parcelles privées visibles de l'espace public. Nous comptons sur toutes et tous.



Plantation, par les enfants de l'école, du "dernier arbre" sur l'Espace "loisirs et sports" du village.

Les enfants de l'école et leurs maîtres ont planté, le mardi 10 décembre dernier, sur l'Espace "loisirs et sports", l'arbre aux quarante écus (Ginkgo) et ont visité les installations du site. Un goûter leur a été ensuite servi, sous le préau de l'école.



[Présentation et petite histoire du Ginkgo, par les bons soins de la société Chêne vert](#)



Reconnaissance du travail accompli par les habitants et la municipalité.

Le lundi 08 octobre dernier, le conseiller général Gérard Lambert - Motte a remis à la commune de Grisy les Plâtres le prix d'excellence du jury du concours départemental des villes, villages et maisons fleuries 2013. Avec ses compliments, il a souligné que notre village est proposé à la première fleur au jury régional. Christian Soret a déjà inscrit notre commune à cette édition 2014 du concours régional.

Une équipe constituée du responsable de la cellule biodiversité de Cergy-Pontoise, du chargé de mission du Conseil général pour les parcs et jardins, de la chargée de mission aménagements et paysages du Parc naturel régional du Vexin français va nous accompagner dans la mise en valeur du fleurissement et du cadre de vie de notre village.

Pour conquérir cette première fleur attribuée par le conseil régional d'Ile de France de

nombreux efforts nous attendent d'ici juillet prochain; ils devront mobiliser tout un chacun et en particulier les soixante-cinq jardiniers experts et volontaires de l'opération "je jardine mon village" et bien entendu votre municipalité!

Bravo à tous pour votre engagement et vos efforts dans l'édition du concours 2013 dont le jury n'a attribué que trois prix d'excellence, dans le Val d'Oise!

*Prix d'excellence
du jury du concours départemental
des villes, villages
et maisons fleuries 2013*

Remis par

Gérard LAMBERT-MOTTE,
Conseiller général en charge de la culture,
du tourisme et du patrimoine,
Président de Val d'Oise Tourisme

à la commune de Grisy-les-Plâtres

*Cette commune est proposée
à la première fleur au jury régional*

le 7 octobre 2013

Hôtel du Département
du Conseil général du Val d'Oise à Cergy



[Remerciements de Mr le Maire aux jardiniers volontaires](#)



[Courriers du Conseil général du Val d'Oise et réponse de la mairie.](#)



[Discours de remerciements de la municipalité pour l'attribution du prix et l'inscription au concours régional 2014](#)



Aménagement et entretien paysagers "2012-2013"

En cours d'exécution ou en projet les aménagements et entretiens portent sur:

1. les zones paysagères communales, avec un enrichissement des végétaux en place, par l'adjonction de:

- 40 bulbes de tulipes sur le rond-point de la rue du général de Gaulle
- 40 bulbes de tulipes sur la place de l' Eglise,

- 500 bulbes de printemps/été /automne sur le côté droit de l'allée d'entrée dans le cimetière communal, depuis la rue de l' Isle.

2. les sites de l'opération " je jardine mon village", avec un enrichissement des végétaux en place, par l'adjonction de:

- 40 bulbes de narcisses pour la plate-bande du château sise Place du Soleil levant,
- 40 + 40 bulbes de tulipes de couleur orange pour le rond-point du hameau de Butel et les plates-bandes des abords du rond-point de la rue du général de Gaulle, coté impasse du château,

- 80 plantes vivaces à planter au printemps 2013, en renouvellement des échecs.

3. de nouveaux aménagements en 2013, soit :

- sur le parking de la mare du Soleil Levant, la plantation de vivaces diverses très feuillues, de lierres de trois

coloris parsemés de bulbes de printemps/été/automne.

- auprès du rond-point de la rue du général de Gaulle, et sur l'Espace " Loisirs et sports", la plantation de

prairies fleuries, favorisant l'entretien voire le développement de la biodiversité locale.

- contre le mur du fond du parking de la mairie, la plantation d'une haie d'arbustes persistants et florifères.



4. La participation de la commune et de ses cinquante jardiniers volontaires de l'opération "je jardine mon village" à l'édition 2013 du concours des villes, village et maisons fleuries, avec l'objectif cette année-là, de voir le jury

du concours lui attribuer un prix d'excellence et lui permettre ainsi de concourir, en 2014 à l'échelon régional, en vue de l'obtention d'une fleur et d'une subvention! Cet engagement se traduira par :

- l'entretien communal des zones paysagères et points paysagers et l'entretien, voire l'enrichissement des sites de

l'opération " Je jardine mon village",

- la pose de nichoirs sur la place de l'église et dans le jardin arboré de l'Espace " Loisirs et sports",

- l'épandage de larves de coccinelles européennes dans les zones paysagères,

- la création de deux prairies fleuries.



Une bourse aux plantes inter-villages à Grisy les Plâtres.

A ceux qui aiment partager leurs aventures, connaissances et produits de jardinier avec leurs voisins et proches, les municipalités de Bréançon, d'Epiais Rhus et de Grisy les Plâtres ont proposé aux amoureux locaux du jardin de faire des échanges conviviaux de végétaux et de conseils fondés sur des expériences vécues, le samedi 13 octobre 2012. Cette réunion de passionnés se poursuivra au printemps prochain à Epiais-Rhus.

Bréançon, Epiais-Rhus, Grisy les Plâtres vous invitent à partager en toute simplicité votre expérience de jardinier et les produits de votre jardin (vivaces, boutures, graines....) avec vos voisins et vos proches. Un pot de l'amitié clôturera ce moment convivial.

BOURSE AUX PLANTES
le samedi 13 octobre 2012
sur la place de l'église*
de Grisy les Plâtres,
entre 10 et 12h

* Ou dans le préau de l'école
du village en cas de pluie

Grisy les Plâtres

Epiais-Rhus

BRÉANÇON

Engagés dans l'opération
« je jardine mon village »



Grisy les Plâtres primé au concours des villes, villages et maisons fleuris.

Le lundi 10 septembre 2012, les membres du jury départemental du concours ont remis à Mr le maire, avec leurs chaleureux compliments, le prix du fleurissement et celui de l'animation.

Dans leur propos ils ont fait part de leur enthousiasme devant les réalisations fleuries de vivaces mises en place par la municipalité et les cinquante jardiniers volontaires qui dans le cadre de "l'opération je jardine mon village"

contribuent à embellir le cadre de vie quotidien des habitants.

Ils ont invité la municipalité et les jardiniers volontaires à poursuivre leurs efforts en 2013 avec l'objectif de concourir en 2014, au niveau régional!

La municipalité a remercié les membres du jury de mettre ainsi en lumière et de récompenser les efforts des grisyliens, en particulier ceux des jardiniers experts et des jardiniers volontaires, la qualité de service des entreprises partenaires, les conseils du CAUE95, les aides financières et l'accompagnement fidèle du parc naturel régional du Vexin français depuis 2009.



Résultats du concours 2012 auquel 47 communes, 30 particuliers et 15 jardiniers du Val d'Oise ont participé.

Prix d'excellence : Andilly, Epiais-Rhus, Garges-lès-Gonesse, Herblay.

Prix du cadre végétal: Omerville, Saint-Brice-sous-Forêt, Taverny.

Prix du fleurissement: Chaumontel, Courdimanche, Grisy-les-Plâtres.

Prix de la protection des ressources naturelles: Courdimanche, Saint-Brice-sous-Forêt.

Prix de l'animation : Courdimanche, Ezanville, Grisy-les-Plâtres.

Prix de l'arbre : Chaumontel pour le poirier Bési de Chaumontel.

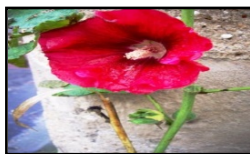
Prix des Particuliers :

1er prix Madame Chantale ZADRO à Saint-Witz.

2ème Prix Monsieur et Madame NATIER à Soisy-sous-Montmorency.

3ème Prix Madame Nicolle GAUTHIER à Cormeilles-en-Parisis.

Prix du coup de coeur Association Hapi, Madame Léohnard à L'Isle-Adam



Je jardine mon village 2011.

La deuxième et dernière phase de l'opération « je jardine mon village » s'est concrétisée le samedi 15 octobre dernier avec la participation d'une trentaine de "jardiniers volontaires" qui ont réceptionné leurs 2200 végétaux dans les ex-locaux de la Poste du village et les ont plantés ce jour-là, aux pieds de leurs maisons. Fidèle à son engagement, chacun d'eux assurera l'entretien et l'arrosage de ses plantes vivaces et ligneuses, fournies par la municipalité et le parc naturel régional du Vexin français. Cette phase de l'opération a coûté 4000€ couverts à 70%, par une subvention du parc naturel régional du Vexin français.

Dans son discours de clôture de l'opération, Mr le maire a félicité les nouveaux jardiniers qui participent à présent à l'embellissement du village; il a par ailleurs remercié l'équipe des jardiniers experts : habitants et élus, qui ont organisé et piloté l'opération depuis mai 2009 avec persévérance et intelligence.

A noter que dorénavant ce sont cinquante jardiniers volontaires qui contribuent, sur leur temps libre, à améliorer et à entretenir "leur et notre" cadre de vie!



[Discours de C Soret](#)



Les végétaux préparés à leur livraison aux habitants Le groupe des jardiniers experts, pilotes de l'opération.



Jun 2011 : concours départemental des villes, villages et maisons fleuris.

Les zones paysagères de Grisy les Plâtres sont en place, la première phase de l'opération "je jardine mon village" est en vie courante; comme prévu, pour évaluer le travail réalisé par les jardiniers volontaires et la municipalité, Mr le maire a inscrit le village au concours départemental des villes, villages et maisons fleuris. Cette année, l'objectif est de reconquérir une fleur du concours, perdue depuis des années!

Le 28 juin dernier, les membres du jury du concours ont examiné et photographié les zones paysagères et les plates-bandes de l'opération "je jardine mon village".

Dans la même semaine, les membres du jury du concours communal des maisons fleuries ont eux aussi examiné les maisons fleuries du village et leurs abords.



[Présentation du concours](#) . A voir : www.villes-et-villages-fleuris.com

Octobre 2011

Mardi 25 octobre dernier, Monsieur le maire a été accueilli, lors des résultats du concours, par les membres du jury qui l'ont complimenté pour cette première participation au concours et le travail accompli depuis deux ans par la municipalité, puis à présent par cinquante foyers du village, dans le cadre de l'opération "je jardine mon village".

Ils l'ont vivement invité à poursuivre la politique municipale d'embellissement de notre cadre de vie et à présenter une nouvelle candidature au concours, l'an prochain. Compte tenu du développement mature des végétaux désormais en place et des projets complémentaires de fleurissement qui seront engagés l'an prochain, notre participation et notre souhait de gagner ne font aucun doute!

Premières fleurs du printemps 2011, sur les zones paysagères.



Coûts des plantations des vivaces dans le village en 2010.

Ce mois-ci, les deux dernières zones paysagères du cœur du village à réaliser, ont été plantées et paillées. Chacune des sept autres zones, du rond-point et des sites de la première phase de l'opération "je jardine mon village" ont été préparés pour offrir à la vue de toutes et tous, les premières fleurs du printemps prochain.

Cette action d'embellissement du village a fait l'objet d'une subvention du parc naturel régional du Vexin français, d'un montant de 11 175€ pour sa part la municipalité y a consacré 6499€HT portant sur les achats et 7126€HT concernant les plantations et l'entretien des zones paysagères.





En 2011, la municipalité affectera 4412€HT à l'entretien des zones paysagères et 3438 € à la poursuite de l'opération "je jardine mon village". Pour information, la subvention totale du parc pour cette opération atteindra à son terme, 4509€

Opération " je jardine mon village": novembre 2010.

A la demande de la municipalité, le comité syndical du parc a accordé au village, une subvention de 5931€ destinés à la réalisation de l'opération "je jardine mon village", à la plantation d'une haie de charmilles et de lauriers tins, autour du site cinéraire du cimetière, enfin à l'achat d'un banc pour en équiper la zone paysagère qui fait face aux Buttes de Rosne. Cette subvention représente 70% de la dépense qui sera engagée, soit : 8473€HT.

Dans la bonne humeur, sous un radieux et bienvenu soleil, le samedi 20 novembre dernier, vingt-trois jardiniers volontaires des rues de L'Isle, du général De Gaulle, de l'impasse du parc, de l'école et de la garderie périscolaire du village ont planté, avec beaucoup d'entrain, quelque 1590 vivaces, ligneux et bulbes visibles de l'espace public au pied de leurs bâtiments. Les jardiniers volants du village, volontaires pour organiser l'opération, ont quant à eux ont réceptionné, trié, livré les végétaux et leurs plans d'implantation, sur chacun des vingt-trois sites. Avant le printemps, un paillage sera épandu au pied de chacune des vivaces pour lutter contre les mauvaises herbes et permettre ainsi un développement des plantes sans nuisance de proximité, un arrosage réduit et un entretien des sites des plantations plus aisé.

En 2011, d'autres Grisylliens et Grisylliennes s'associeront à cette opération d'embellissement du village : comme en 2010, la mairie, fournira gratuitement aux habitants souhaitant participer à cette action collective, du terreau et les plantes vivaces qu'ils auront choisies. En retour, les personnes participant à cette opération s'engageront, à préparer leur sol, à effectuer les plantations et à entretenir leurs végétaux.





A télécharger :

- [Dossier presse sur l'opération.](#)
- [Discours de Mr le maire](#)



Au printemps 2010, création et plantation de huit zones paysagères.

Les travaux de préparation de huit zones paysagères, aux entrées/sorties et cœur du village, puis l'implantation de végétaux vivaces, ont débuté le lundi 12 avril dernier, ces travaux s'achèveront à l'automne prochain.

Ainsi, à partir de la création de Nathalie Becq, quelque 2700 vivaces agrémenteront dorénavant notre village : du printemps à l'automne. En octobre prochain, 3600 bulbes de

narcisses et d'alliums compléteront ces premières plantations. Les bulbes fleuriront au tout début du prochain printemps, pour le plaisir de nos regards.

La Sté "Chêne vert", sise à Epiais Rhus, a reçu les missions de préparer les terrains, de planter les végétaux et de les entretenir, enfin de les arroser tout en veillant à leur épanouissement.

Dans l'immédiat:

- respectons et faisons respecter nos jeunes pousses,
- prenons conscience que les végétaux ne donneront leur plein éclat que d'ici deux à trois ans.

Au printemps 2010, féerie jaune, sur le rond-point.

Dans le cadre de son action d'embellissement du village, le conseil municipal a souhaité préparer le printemps sur le rond-point, de la rue du général De Gaulle. Avec les précieux conseils de Nathalie Becq, des membres du conseil ont ainsi planté quelque 600 bulbes de narcisses, pour le plaisir des yeux, en avril prochain.



2009



Aux premiers jours d'avril 2009, le rond-point de la rue Charles de Gaulle et ses abords se sont habillés sur un lit de gazon, avec des rosiers et des plantes vivaces. Ces nombreux végétaux devraient, tout au long de l'été, nous charmer par les multiples fleurs qu'ils nous offriront.

Nos deux experts du village: " Nathalie Becq et la famille Verbrugge" sont les auteurs de cette première étape de l'embellissement du village.

A l'automne, cette volonté de fleurir et d'embellir notre cadre de vie quotidien fera l'objet d'autres étapes, avec l'aide et les compétences du parc naturel régional du Vexin.

La municipalité compte sur chacune et chacun d'entre vous pour respecter et faire respecter cet investissement durable de notre communauté.



Début mai 2009, une demande de subvention a été adressée au parc naturel régional du Vexin français pour pouvoir mettre en œuvre, à l'automne prochain, la deuxième phase du projet d'embellissement du village. Cette deuxième phase consiste à aménager, dans le cadre d'une charte florale déposée auprès du parc, huit zones fleuries de végétaux vivaces et pérennes aux entrées/sorties et cœur du village.

 [Dossier "aménagement paysagers durables" adressé au PNR](#)

 [Localisation des sites à aménager](#)

9. REMERCIEMENTS.

Merci pour votre attention à notre village, pour le temps que vous y avez consacré, pour vos conseils, en réponse à notre souhait de nous voir évalués par des professionnels extérieurs au village, pour pouvoir progresser.